



**HAL**  
open science

## **Les lois de la géopolitique des populations aident à comprendre le monde de demain**

Gérard-François Dumont

### ► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Les lois de la géopolitique des populations aident à comprendre le monde de demain. Défense, 2019, 200, pp.65-69. <halshs-02346614>

**HAL Id: halshs-02346614**

**<https://shs.hal.science/halshs-02346614v1>**

Submitted on 5 Nov 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

# Les lois de la géopolitique des populations aident à comprendre le monde de demain

## Entretien avec le recteur Gérard-François Dumont

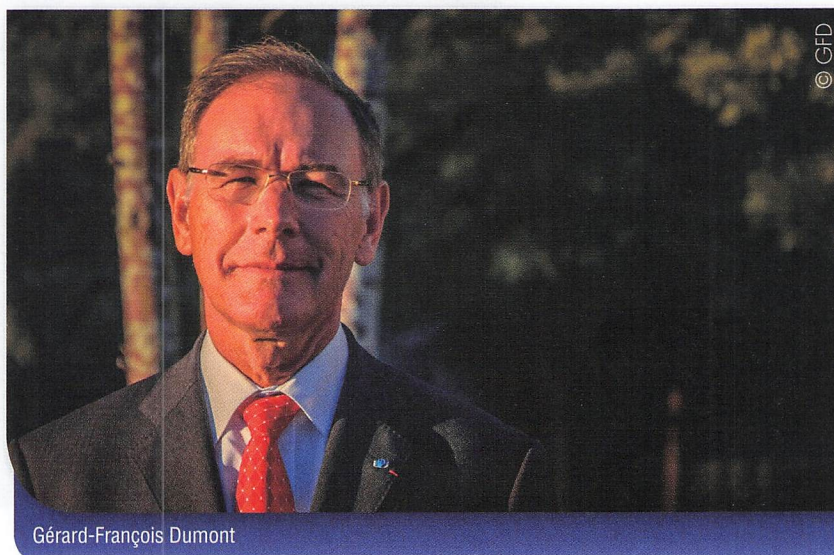
L'étude des relations entre questions démographiques et géopolitiques est-elle ancienne ? On ne dispose que récemment d'outils statistiques sur les populations...

En réalité, la réflexion sur les questions de population est extrêmement ancienne. Effectivement, dans le passé, la plupart des auteurs qui traitent de ces questions ne disposent guère de statistiques. Mais cela ne les empêche pas de discuter ou d'écrire sur ces sujets, comme Confucius, Platon, Aristote... Certes, en Europe, en gros au premier millénaire, cette question est mise un peu de côté. Dans cette période de l'Europe, celle de la chrétienté, le regard porté sur les questions de population se centre sur des questions morales, à l'instar de Saint Thomas d'Aquin. Puis les questions politiques de population, dans leurs dimensions peuplement, natalité, mortalité ou migration, réapparaissent à la Renaissance avec de différents auteurs – comme Machiavel – et se poursuivent avec Fénelon, Vauban... Pratiquement tous les grands auteurs sont amenés, à un moment ou à un autre, à parler de questions démographiques et des liens entre la démographie et le politique.

Bien entendu, depuis qu'il existe des statistiques démographiques régulières – en gros depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle – un certain nombre d'auteurs ont pu utiliser la connaissance statistique – qui est un moyen et non une fin – pour en tirer des analyses.

Précisément, comment la démographie, qui s'est appelée jadis arithmétique politique, a-t-elle dépassé l'aspect comptable pour investir le champ sociétal ?

Dès son origine. Le premier livre scientifique dans cette discipline qui ne s'appelle pas encore *démographie*, néologisme qui date de 1855<sup>1</sup>, est



Gérard-François Dumont

celui de l'anglais John Graunt en 1662<sup>2</sup> dans une discipline qui s'intitule alors *Arithmétique politique*. L'idée du lien inévitable entre le politique et le démographique se trouve dans les sous-titres du livre. En 1751, La définition de l'*Arithmétique politique* dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert reprend l'idée du lien entre « *l'art de gouverner* » et le peuplement et ses évolutions. Par exemple, il faut rappeler que la langue française est demeurée la langue de la diplomatie en Europe jusqu'en 1914, que les traités internationaux n'avaient de valeur juridique qu'en français, que nombre d'enfants des chefs d'États européens étaient élevés par un maître français ou envoyés à Paris pour y être formés. Tout cela tenait à ce que la France était, de très loin, le pays le plus peuplé d'Europe. Il avait donc une influence liée à son nombre qui expliquait l'importance de la présence diplomatique française dans les rapports de force géopolitiques en Europe. L'une des raisons qui a permis à Louis XIV de résister aux coalitions européennes est l'importance de sa ressource humaine, nettement supérieure à celle des autres pays.

1 : Par Achille Guillard, dans : *Éléments de statistique humaine, ou Démographie comparée*.

2 : *Natural and Political Observations... upon the Bills of Mortality*.



© Shutterstock

La chancelière Angela Merkel. Des événements démographiques dans le temps court, comme les migrations de 2015 en Allemagne, s'expliquent aussi par l'intensité d'un hiver démographique durable en Allemagne et exercent des effets majeurs à court comme à plus long terme sur les géopolitiques interne et externe de ce pays.

**C**omment peut-on intégrer, au sein d'une démographie politique, la démographie qui a des effets plutôt à long terme, sauf accident, et la géopolitique qui peut, au contraire, occasionner des surprises à court terme ?

La temporalité peut être différente dans le déroulement d'un événement et dans ses conséquences. En démographie, des événements – modification significative du niveau de natalité, brusque changement de la mortalité, exode... – peuvent se dérouler sur une période très courte, puis engendrer des effets très longs. Par exemple, j'ai publié une analyse intitulée *La tragédie de la chancelière Merke<sup>®</sup>*, au sujet des événements migratoires en Allemagne de 2015-2016. Le flux massif d'entrées migratoires se déploie sur une période courte – septembre 2015 à mars 2016 –. Pourtant, les éléments explicatifs des décisions politiques conduisant à ce flux supposent de remonter plusieurs décennies passées, puis exercent des effets majeurs à court terme, puis en exerceront à moyen et long terme. En étudiant, à la lumière des lois de la géopolitique des populations<sup>4</sup>, ce type de ruptures au moment où

elle survient, on peut avancer ses conséquences probables. Dans d'autres cas, comme ce que j'ai appelé « *l'hiver démographique* » en Europe, la rupture s'étale sur plusieurs décennies, et les conséquences également, liées à la diminution du poids démographique relatif de l'Europe dans le monde.

**C**omment êtes-vous arrivé à l'idée de lois de la géopolitique des populations ?

Nous sommes en sciences sociales : il n'est pas possible de faire des expériences comme en science physique pour en déterminer des lois. Mais nous pouvons recourir à ce que j'appelle des *expérimentations invoquées* pour observer les interrelations entre des réalités démographiques et géopolitiques. À partir du moment où des analyses conduisent à mettre en évidence un enchaînement de phénomènes semblables sur différents territoires à différentes périodes, on peut en conclure que la régularité de ces enchaînements, dans des périodes et contextes différents, livre l'équivalent de lois. C'est ainsi que j'ai pu parvenir à définir dix lois de la géopolitique des populations, dont la loi du nombre, la loi du

**3** : Dumont, Gérard-François, Allemagne. Géopolitique des migrations : les cinq actes de la tragédie de la chancelière Merkel, Diploweb.com, La revue géopolitique, 16 décembre 2018. Cet article a été rédigé avant que Mme Merkel annonce qu'elle ne se représenterait pas à la présidence de la CDU et donc à la Chancellerie.

**4** : Dumont, Gérard-François, Démographie politique, Les lois de la géopolitique des populations, Paris, Ellipses, 2007.

repoussent ou la loi des diasporas. Ces lois sont des outils qui aident à comprendre le monde d'hier, le monde d'aujourd'hui et surtout le monde de demain, car ces lois vont s'appliquer incontestablement, même s'il y a des variétés dans leur déroulement. Le phénomène de la loi des diasporas est, par exemple, devenu essentiel.

**À cet égard, la diaspora chinoise dans le monde, industrielle et parfois nombreuse, est-elle porteuse de signification politique localement ?**

C'est intéressant de citer les diasporas chinoises. *A priori*, ce sont des diasporas spécifiques, dans la mesure où elles se tiennent très à l'écart des questions politiques, privilégiant la réussite économique et l'éducation des enfants. Et pourtant, qu'elles le veuillent ou non, elles exercent inévitablement un rôle politique de deux façons. Premièrement, parce que le gouvernement chinois les contrôle autant que possible pour qu'elles ne lui soient pas défavorables et ne se mêlent pas de la politique intérieure chinoise. Deuxièmement, ces diasporas chinoises participent inévitablement au *soft power* chinois, dans la mesure où elles diffusent leurs spécificités culturelles dans les pays où elles sont implantées. Elles participent ainsi inévitablement à un regard éventuellement positif sur la Chine à travers certaines de leurs façons de vivre. Ainsi, de façon générale, toute diaspora est un acteur géopolitique même si elle ne le souhaite pas, par le fait même de sa propre présence. On vient de le constater à nouveau à l'été 2019 en Afrique du Sud où la diaspora nigérienne n'avait pourtant aucune envie d'exercer un rôle géopolitique. Mais une xénophobie de Sud-Africains s'est traduite par des violences sur cette diaspora nigérienne. Il en est résulté une forte tension géopolitique dans les relations entre les deux États.

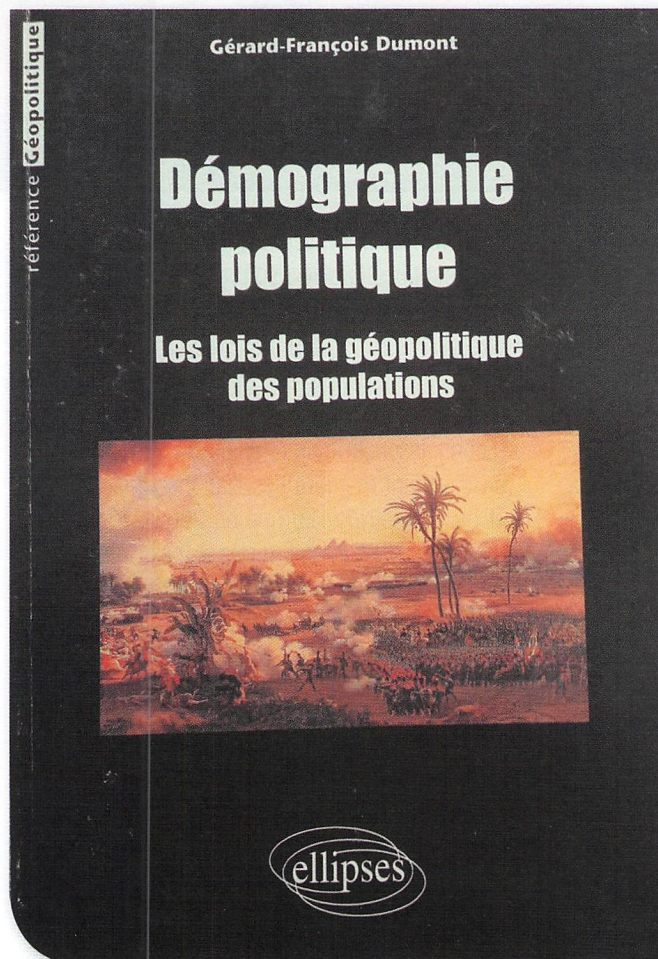
**Vous avez mentionné « l'hiver démographique » en Europe. Comment devrait s'appliquer à l'Europe la loi du nombre, dans les grandes instances internationales ?**

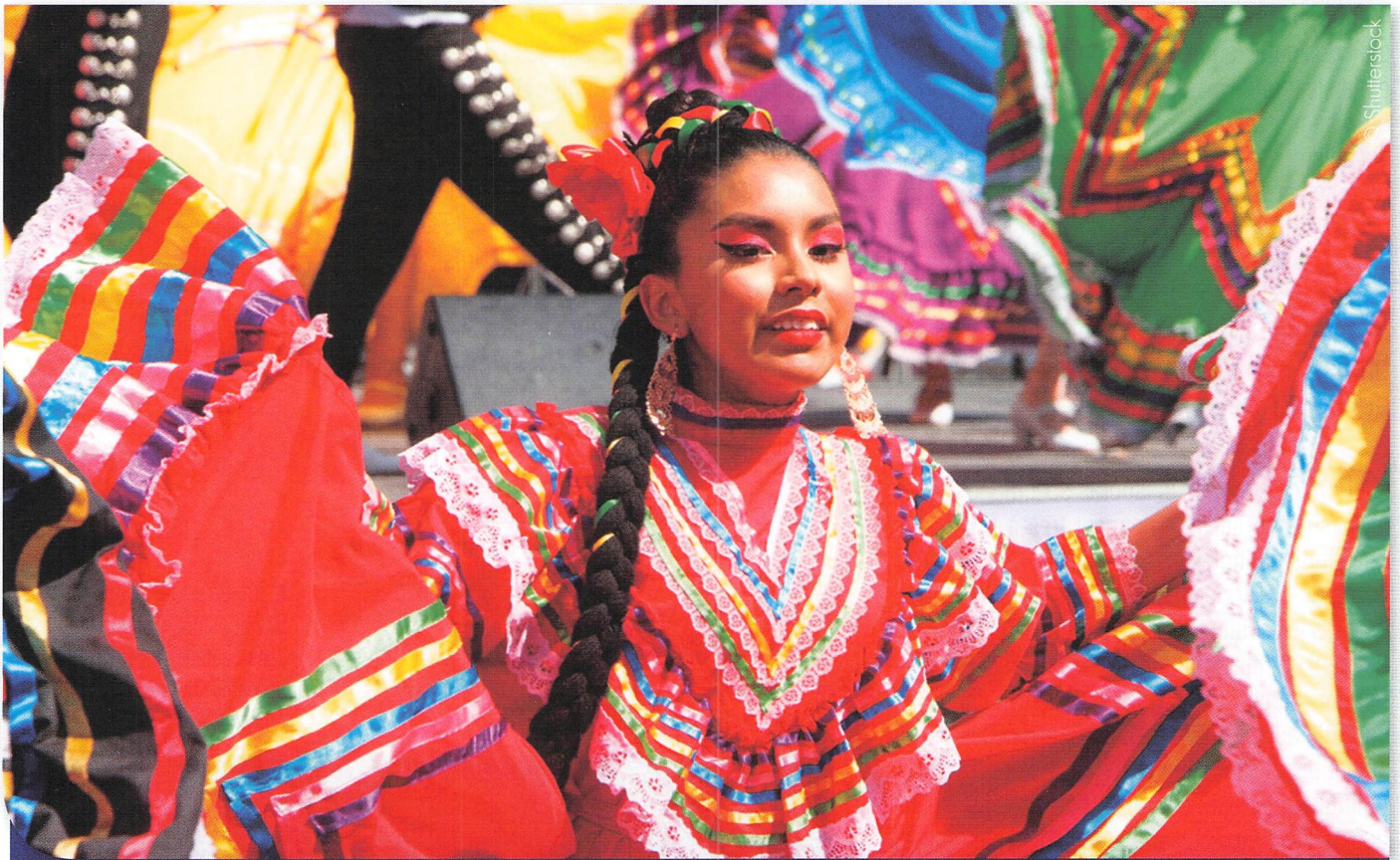
Dans les grandes instances internationales, la loi du nombre est à l'œuvre et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle a été créé le G20 en 1999,

groupe de pays dont la composition traduit une diminution du poids relatif des pays européens. Par ailleurs, des pays, dont le Brésil et l'Inde, demandent à avoir un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies. Tenue de tenir compte de la loi du nombre et des changements de rapports de force, la France a dû officiellement considérer qu'il est légitime que le Brésil et l'Inde<sup>5</sup> demandent à être membres permanents, compte tenu de leur poids démographique. À chaque fois qu'un ministre français se rend en Inde, l'une de ses premières déclarations consiste à dire que la France soutient la demande indienne d'entrer au Conseil de sécurité.

Cette loi du nombre entraîne des conséquences qu'il est toujours dommageable de ne pas prendre en compte. Mon maître Alfred Sauvy montra au Général de Gaulle, début 1954, avant le début de la Guerre d'Algérie, les différentes dynamiques démographiques française et algérienne, qui rendaient intenable l'Algérie française.

**5 :** L'Inde est la 2<sup>e</sup> puissance démographique au monde, sans doute la 1<sup>re</sup> dans quelques décennies. Le Brésil est en 5<sup>ème</sup> position.





Festival du Cinco de Mayo à San Francisco en 2019. En Californie, la réussite scolaire et professionnelle des enfants hispaniques traduit le souhait d'américanisation de populations même si elles restent attachées à des composantes de leur héritage culturel.

La loi du nombre exprime qu'un pays doit avoir une géopolitique adaptée à son nombre habitants, quel que soit son niveau de peuplement. Certains pays ont très bien compris cela, comme Monaco qui s'est prévenu contre le risque d'un nouveau blocus français, comme celui de 1962, en acquérant une reconnaissance internationale de sa souveraineté en devenant membre des Nations Unies en 1993 et du Conseil de l'Europe en 2004. De même, la création en 1971 des Émirats arabes Unis a contribué à empêcher l'Arabie saoudite ou l'Iran de jouer la division entre les sept émirats pour s'y imposer.

**L'Union européenne est-elle la seule organisation internationale à tenir officiellement compte du nombre d'habitants de ses États membres ? À l'ONU et à l'OTAN, on vote par État...**

Il est vrai que l'UE est la seule organisation internationale où il est écrit clairement que la loi du nombre doit être prise en compte pour certaines

décisions, notamment celles du Conseil européen à la majorité qualifiée, ou pour la répartition des sièges au Parlement européen. Mais dans les autres organisations internationales, la loi du nombre s'exerce quand même. Par exemple, la Ligue arabe, créée en 1945, n'a pu choisir d'autre siège social que Le Caire, capitale du pays arabe le plus peuplé. Puis, à la suite de l'accord de l'Égypte avec Israël<sup>6</sup>, la Ligue arabe l'en a exclue et transféré en 1979 son siège à Tunis. Mais la Ligue, en perte de reconnaissance, ne pouvait durablement ignorer le pays où habitent plus d'un tiers des arabes. En 1989, l'Égypte est réintégrée à la Ligue arabe. Puis, en octobre 1990, le siège de cette organisation régionale retourne au Caire,

Autre exemple, le MERCOSUR<sup>7</sup> n'est jamais parvenu à un niveau d'intégration semblable à celui de l'Union européenne. Mais le très fort poids démographique du Brésil est jugé comme une menace par les autres pays membres de cette organisation, tous nettement moins peuplés.

**6** : Accords de Camp David entre le président égyptien Sadate et le premier ministre israélien Begin, le 17 septembre 1978, sous médiation américaine, puis traité de paix du 26 mars 1979 entre l'Égypte et Israël.

**7** : Le Marché commun du Sud regroupe plusieurs pays d'Amérique du Sud.

L'UE a d'ailleurs bien fonctionné des années 1950 aux années 1980 parce qu'aucun pays ne l'emportait démographiquement sur les autres. La France et l'Allemagne avaient exactement le même poids politique dans toutes les instances européennes. Avec la réunification allemande et le traité de Nice de 2001, l'équilibre qui avait souvent facilité les décisions s'est trouvé modifié.

Quand on observe les « immigrations d'attirance » dans le monde, par exemple l'hispanicité aux États-Unis ou la sinisation en Russie orientale, l'humanité a-t-elle déjà connu un impact géopolitique potentiel de cette ampleur ?

Des changements complets de populations sur un territoire donné ont existé, mais rarement. Deux exemples peuvent être cités. Le premier concerne la Péninsule anatolienne qui, pendant le premier millénaire, était essentiellement habitée par des personnes d'ethnie et de culture grecque (sans oublier les Arméniens et, dans une moindre mesure, les Kurdes en Anatolie orientale) : c'était le monde byzantin. Ce territoire a connu un changement massif de peuplement, d'abord avec l'arrivée des Turcs seldjoukides puis, peu à peu, leurs victoires successives, forçant ces populations à partir, en dépit des dispositions du traité de Lausanne de 1923, tout en mettant en œuvre auparavant le génocide arménien.

Autre exemple : Kaliningrad où il n'y avait pratiquement pas de population russe dans cette ancienne Königsberg, en Prusse orientale. Lors de l'offensive soviétique de 1945, la totalité de la population a été tuée, est parvenue à s'exiler ou a été expulsée, tandis que Moscou y a installé des Russes, concrétisant un changement complet de population.

Les cas actuels des États-Unis ou du sud de la Russie extrême-orientale sont différents. Les migrations chinoises vers l'Extrême Orient russe créent une dualité de populations, russe et chinoise. Des pans entiers de l'économie y sont aux mains de Chinois, retrouvant une situation connue il y a plusieurs siècles où ce territoire était chinois. Dans le cas des Hispaniques aux États-Unis, la situation est autre. Même si,

après les Américains d'origine européenne, ils forment la communauté la plus nombreuse, les États-Unis sont une grande terre d'immigration, également asiatique et africaine, surtout depuis le changement de politique en 1965. Les États-Unis évoluent moins dans le sens qu'avait pensé Samuel Huntington, c'est-à-dire une hispanisation croissante<sup>8</sup>, que vers ce que j'appelle un *État-monde*. C'est un État sur le territoire duquel vivent des populations issues de tous les pays du monde, un phénomène qui s'est déployé après 1965, avec la suppression des quotas géographiques, appliqués auparavant pour empêcher une trop grande diversité de peuplement américain. Des signes tangibles montrent que les Hispaniques souhaitent s'américaniser. Par exemple, en 1849, lorsque la Californie rejoint les États-Unis, sa constitution inscrit deux langues officielles : l'anglais et l'espagnol, puis, en 1878, cette dernière est écartée par une révision de la constitution. 110 ans plus tard, quand la question du rétablissement officiel de la langue espagnole se repose compte tenu du grand nombre d'immigrants ou de descendants d'immigrants hispaniques, ces derniers ne l'ont pas souhaité, en dépit de leur forte pratique de cette langue et de leur assiduité aux chaînes de télévision et radios en espagnol. La réussite scolaire et professionnelle de leurs enfants a primé. Le choix de privilégier l'anglais résulte également de la diversité des diasporas qui ressentent, au-delà de leurs différences de pratiques linguistiques, le besoin d'une langue partagée, comme l'est le français dans une partie du continent africain ou le portugais dans d'anciennes colonies portugaises, en conséquence de la multiplicité des ethnies et des langues.

*Propos recueillis par Jean-François Morel*

<sup>8</sup> : Who Are We? The challenges to America's national identity, 2004.

**Auparavant recteur d'académie et membre du Conseil économique et social, Gérard-François Dumont est professeur à l'université de Paris-Sorbonne, enseigne à l'Institut de géographie et d'aménagement et dirige la revue Population & Avenir ([www.populationetavenir.org](http://www.populationetavenir.org)). Il est notamment l'auteur de Démographie politique, Les lois de la géopolitique des populations, éd. Ellipses, et de Géographie des populations, éd. Armand Colin.**